

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de raccorder le bâtiment P.L.R. de 16 logements au réseau communal de télédistribution.

La Société VISIDDIS a présenté un devis s'élevant à la somme de 8.924,72 Frs TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, décide :

- de raccorder le bâtiment de 16 logements P.L.R. au réseau communal de télédistribution.
- accepte le devis de 8.924,72 Frs TTC présenté par la Société VISIDDIS.
- Le droit de raccordement et la redevance d'abonnement seront perçus comme pour tous les autres usagers.

BRANCHEMENT DE TELEVISEUR DE L'ECOLE MIXTE DE LUDRES CENTRE sur le réseau de Télédistribution.

Le devis se montant à 1.075,92 Frs établi par Monsieur SCHEIDER, Installateur à CHAVIGNY, pour le raccordement de l'Ecole Mixte de LUDRES CENTRE est accepté.